

Arrêté

Générale

modern

## Arrêté n° 2015-508/PR/MS portant composition des membres du Conseil d'Administration du Centre National de Référence en Santé de la Reproduction "HOUSSEINA".

n° 2015-508/PR/MS

Ministère  
MINISTÈRE DE LA SANTÉ

Date de publication  
6 août 2015

Numéro JO  
n° 15 du 15/08/2015

Date du numéro  
15 août 2015

### INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

### VISAS

**VU** La Constitution du 15 septembre 1992

**VU** La Loi Constitutionnelle n°92/AN/10/6ème L portant révision de la Constitution

**VU** La loi n°02/AN/98/4ème L du 21 janvier 1998 portant définition et gestion des établissements Publics

**VU** La Loi n°48/AN/99/4ème L du 03 juillet 1999 portant orientation de la politique de santé

**VU** La Loi n°63/AN/99/4ème L du 23 décembre 1999 portant réforme hospitalière

**VU** La Loi n°173/AN/07/5ème L du 22 avril 2007 portant réorganisation du Ministère de la Santé

**VU** La Loi n°106/AN/10/6ème L du 03 janvier 2011 portant création d'un Centre National de Référence en Santé de la Reproduction « Housseina »

**VU** Le Décret n°99-0078/PRIMFEN du 08 juin 1999 portant sur la définition et la gestion des Etablissements publics administratifs

**VU** Le Décret n°2001-0133/PR/PM du 04 juillet 2001 modifiant le décret n°99-0078/PRE/MFEN

**VU** Le Décret n°2011-003/PRIMEFPCP portant création et organisation de l'Agence Comptable des Hôpitaux de Djibouti

**VU** Le Décret n°2014-108/PR/MS portant statut, organisation et fonctionnement du Centre National de Référence en Santé de la reproduction "HOUSSEINA"

**VU** Le Décret n°2013-0044/PRE du 31 mars 2013 portant nomination du Premier Ministre

**VU** Le Décret n°2013-0045/PRE du 31 mars 2013 portant nomination des membres du Gouvernement

**VU** Le Décret n°2013-0058/PRE du 14 avril 2013 fixant les attributions des Ministères

SUR Proposition du Ministre de la Santé

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du Mardi 04 Août 2015.

### TEXTE INTÉGRAL

#### Article 1

La liste nominative des membres du Conseil d'Administration du Centre National de Référence en Santé de Reproduction "HOUSSEINA" est fixée comme suit

- 
- Mme Deka Ahmed Robleh, Représentante de la Présidence
  - M. Hassan Mohamed Kamil , Représentant de la Primature
  - M.Abdourahman Mohamed Aboubaker, Représentant du Ministère de la Santé
  - M.Idriss Abdi Bogoreh, Représentant du Ministère du Budget
  - Mme Saida Moussa Ali, Représentante du Ministère chargé de la Promotion de la Femme et du Planning Familial
  - Mme Deka Aden Abdillahi, Représentante du Secrétariat d'Etat chargé de la Jeunesse et des Sports
  - Mme Nadira Abdallah Yahya, Représentante du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
  - M. Saleh Abdillahi Waberi, Représentant de la Mairie de DJIBOUTI
  - Mme Roukya Youssouf Ali, Représentante de l'Union Nationale des Femmes Djiboutiennes.

#### Article 2

Le Ministre de la Santé est chargé de l'application du présent Arrêté.

#### Article 3

Le présent arrêté qui prendra effet à compter de la date de sa signature sera enregistré, communiqué et publié dans le journal officiel de la République de Djibouti.

---

*Le Président de la République  
chef du Gouvernement*

**ISMAÏL OMAR GUELLEH**